

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-08-29-003
Séance du 29 août 2022

Date de convocation : 23 août 2022
Date d'affichage de la convocation : 23 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Pascal JUSSEAU, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Christian PRADIER donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Patrick RENARD donne procuration à Franck GENILLON

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck GENILLON

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Pouvoirs : 3

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Rapporteur : Anne FABIANO

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur,
Considérant que ce pourcentage offre la possibilité de fixer le nombre d'adjoints à huit maximum,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de :
- **FIXER à huit le nombre d'adjoints au maire**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire
Anne FABIANO

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire
Anne FABIANO